

AVRIL 2018

FLASH
INFOS
N° 24



CAP 2020

Le budget en question :

Comment faire face à la baisse des recettes ?



La baisse des dotations et la réforme de la taxe d'habitation, entrée en vigueur en 2018, nous imposent une baisse conséquente de nos recettes et nous conduisent à rechercher des leviers d'économie potentielle sans augmenter les taxes locales, ni différer nos travaux ou investissements, indispensables pour notre commune.

Quelques décisions pour diminuer nos dépenses de fonctionnement tout en préservant notre devoir de service public et l'attractivité de notre village ont, d'ores et déjà, été prises et mises en œuvre :

- ⇒ Adapter les effectifs techniques et administratifs aux activités. Les charges de travail de nos services sont variables en fonction des événements, des saisons, des congés, des imprévus, etc.

Et parce que l'Etat ne nous permet plus de bénéficier de contrat « aidés », parce que nous n'avons pas la capacité financière à embaucher du personnel permanent, nous avons décidé de :

- ⇒ Faire appel (avec mise en concurrence) à des prestataires extérieurs, pour des activités récurrentes (ménages, centre aéré) ou encore pour des activités ponctuelles (élagages, espaces verts, débroussaillages...)
- ⇒ Modifier les horaires d'ouverture de l'accueil Mairie et de La Poste tout en gardant de la souplesse et en proposant des horaires de rendez-vous.
- ⇒ Être très vigilant dans l'attribution des marchés publics. Nous souhaitons continuer à travailler avec les entreprises locales mais les règles d'attribution des marchés publics nous imposent de choisir le moins cher. Aussi, nous les solliciterons pour tous les travaux et chantiers qu'elles peuvent entreprendre et ouvrirons aux entreprises extérieures pour les autres.
- ⇒ Rechercher de nouvelles recettes par la vente de biens communaux. La commune est propriétaire de terrains (vacants, constructibles ou non), coûteux en entretien, sans intérêt à long terme que nous allons proposer à la vente.
- ⇒ Diminuer la facture d'énergie. Dès le mois d'octobre de cette année, nous testerons la coupure de l'éclairage public dans un créneau horaire de nuit à définir. De nombreuses communes du département ont mis en pratique cette action, sans augmentation de la délinquance (rapport de gendarmerie) et avec à la clé, des gains financiers significatifs (5000 € par an pour la commune de Montner).
- ⇒ Profiter de toutes les aides et subventions existantes. Obtenir une subvention, c'est le parcours du

combattant (complexité, lourdeur des dossiers à monter, sources multiples et parfois non cumulables) mais c'est souvent la seule manière de pouvoir réaliser un équipement. C'est, par exemple, grâce aux 70% de financement obtenus que nous avons pu concrétiser l'installation d'une aire de jeux et d'un city stade en cours de montage.

- ⇒ Modifier l'âge des droits pour les aînés. Parce que l'âge de la retraite a changé (62 à 65 ans), parce que l'espérance de vie est repoussée chaque année (85 ans pour les femmes, 80 ans pour les hommes), parce que si nous conservons la barre des 60 ans qui marque le passage dans cette catégorie « senior », nous compterons près de 100 personnes supplémentaires en 2020. Aussi, nous avons décidé, dès cette année, de repousser l'âge de ce droit à 65 ans. Bien sûr, les ayants-droits actuels gardent ce privilège (personnes nées en 1957 et avant).
- ⇒ Optimiser les budgets attribués aux associations. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif très dynamique qui participe fortement à l'animation et à la qualité de vie de notre village. Il n'est donc, en aucun cas, question de baisser le nombre ou la qualité de ces animations mais plutôt de travailler différemment afin de faire des économies :
 - La déclaration préalable en début d'année de toutes les manifestations à la SACEM nous permettra de bénéficier d'une baisse de facturation de 20 %
 - L'achat de vaisselle par la Mairie (au lieu de la location) nous permettra d'économiser 1500€ dès cette année et environ 2500 € par an à partir de 2019.
 - En collaboration avec les associations concernées, nous allons regrouper les achats de boissons afin de négocier les meilleurs tarifs auprès des fournisseurs.
 - Les associations et la Mairie effectuerons un bilan « à chaud » de chaque manifestation afin d'optimiser leur coût et de maîtriser au plus près les besoins de subventions.

En conclusion

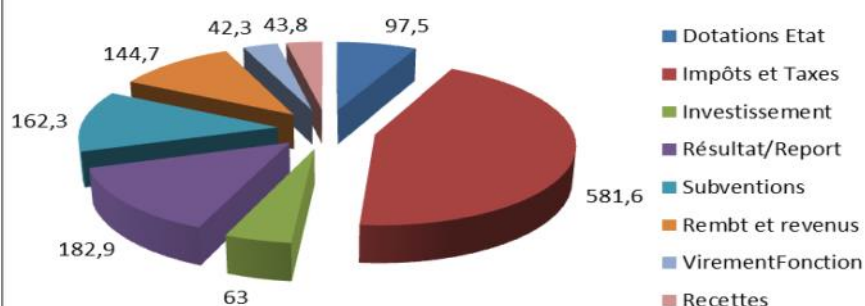
Il n'y a pas de recette miracle face à la baisse des dotations. La contribution à la bonne santé des comptes publics impose avant tout une rigueur toujours plus importante dans la gestion de nos équilibres budgétaires et une attention marquée sur chaque dépense communale. C'est à cette condition que nous pourrons garantir le maintien de la qualité du service public et un certain niveau d'investissement utile à l'économie locale et à l'avenir de notre commune.

Le budget en chiffres : 1.3 Millions d'euros pour la commune de Vingrau

Les Dépenses (exprimées en kilo euros, 1K€ = 1000€)

Opérations d'équipement et travaux	Charges générales	Charges de personnel	Remboursement du capital des emprunts	Excédent de fonctionnement	Charges financières	Excédent
329.7 K€	287.6 K€	366.7 K€	61.3 K€	42.3 K€	127.2 K€	103.3 K€

Les Recettes (exprimées en kilo euros, 1K€ = 1000€)



Vous avez des idées constructives en matière d'économies et de budget, des propositions à nous soumettre ? N'hésitez pas à nous les transmettre par écrit au secrétariat de mairie, par mail mairie.vingrau@wanadoo.fr ou via notre site internet www.vingrau.fr